

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 2 juillet 2020 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay  
Siège #2 - André Ferland  
Siège #3 - Jean-Guy Labbé  
Siège #4 - Réjean Labonté  
Siège #5 - Mario Chiasson  
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**91-07-20**

## **2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2020
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Comptes fournisseurs au 2 juillet 2020
- 5 - INSPECTEUR MUNICIPAL
  - 5.1 - Service incendie
  - 5.2 - Sécurité civile
  - 5.3 - Rang 10
  - 5.4 - Travaux Centre Civique
  - 5.5 - Dérogation mineure / Marika Noël et Pascal Tanguay
  - 5.6 - Dérogation mineure / Claudia Boilard et Michel Audet
  - 5.7 - Politique / égout pluvial
  - 5.8 - Égout pluvial / Boul. Lessard
  - 5.9 - Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable
  - 5.10 - Lignage de rues
  - 5.11 - Règlement sur la circulation des véhicules lourds
  - 5.12 - Nomination inspecteur régional
  - 5.13 - Eau potable
  - 5.14 - Travaux de pavage
  - 5.15 - Circulation des VTT
  - 5.16 - Éco-centre
- 6 - QUESTIONS DIVERSES
  - 6.1 - Oeuvre des loisirs
  - 6.2 - Politique de soutien aux projets structurants
  - 6.3 - Campagne "Soyons malins, achetons Etchemins"
  - 6.4 - MRC des Etchemins / Plan de relance
  - 6.5 - Traverse de quad / route des Églises
  - 6.6 - Assurances collectives
  - 6.7 - Carte de crédit
  - 6.8 - Covidart Québec
- 7 - CORRESPONDANCE
  - 7.1 - FQM
  - 7.2 - Organisme de bassin versant Fleuve St-Jean
  - 7.3 - ACEF Appalaches-Beauce-Etchemins
  - 7.4 - Mini-Scribe
  - 7.5 - SADC Bellechasse-Etchemins

## 8 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Ferland,  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

- 5.13 Eau potable
- 5.14 Travaux de pavage
- 5.15 Circulation VTT
- 5.16 Éco-centre
- 6.8 Covidart
- 7.5 SADC Bellechasse-Etchemins

ADOPTÉE

92-07-20

### 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2020

Le procès-verbal de la séance du 4 juin 2020 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnées soit adopté.

ADOPTÉE

### 4 - FINANCES

93-07-20

#### 4.1 - Comptes fournisseurs au 2 juillet 2020

##### LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 2

JUILLET 2020

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2000328	HYDRO-QUEBEC	916,56	916,56
C2000328	HYDRO-QUEBEC	1 008,86	1 008,86
C2000329	JULIEN FORTIER	65,41	65,41
C2000330	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	255,41	255,41
C2000331	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	1 668,32	1 668,32
C2000332	BELL MOBILITÉ INC.	144,75	144,75
C2000333	FONDS D'INVESTISSEMENT DE SAINTE-JUSTINE	7 000,00	7 000,00
C2000334	HYDRO-QUEBEC	2 077,68	2 077,68
C2000334	HYDRO-QUEBEC	759,58	759,58
C2000334	HYDRO-QUEBEC	674,05	674,05
C2000334	HYDRO-QUEBEC	1 993,63	1 993,63
C2000335	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
	FRÉDÉRIK LAPOINTE	461,90	461,90
	MARIO LAPIERRE	83,92	83,92
	LUC DEBLOIS	277,48	277,48
	PIERRE FOURNIER	137,70	137,70
	PASCAL VACHON	198,90	198,90
C2000336	GILLES VEZINA	469,07	
C2000336	GILLES VEZINA	390,00	
C2000337	AON HEWITT	3 962,36	
C2000338	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	10 349,33	
C2000339	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	3 276,84	
C2000339	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	544,00	
C2000340	SSQ GROUPE FINANCIER	3 326,05	
C2000341	SOGETEL INC.	548,20	

C2000342 GROUPE CT	206,96
C2000342 GROUPE CT	778,94
C2000343 IMPRIMERIE APPALACHES INC.	228,80
C2000343 IMPRIMERIE APPALACHES INC.	528,89
C2000344 SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	150,72
C2000345 PAVAGES ABENAKIS LTEE	7 046,14
C2000346 RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	2 199,50
C2000347 RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	18 663,25
C2000348 PAGES JAUNES INC.	84,80
C2000349 GARAGE GILLES DUCHAINE	890,95
C2000350 LES ENTREPRISES JAGR	4 308,72
C2000351 GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	16,23
C2000351 GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	284,11
C2000352 DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	466,51
C2000353 PUROLATOR COURRIER LTEE	95,40
ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX	
C2000354 QUÉBEC	431,16
C2000355 PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	713,15
C2000356 SERGE CARRIER ET FILS INC.	4 376,55
C2000356 SERGE CARRIER ET FILS INC.	4 011,39
C2000357 DORYFOR INC.	6,67
C2000358 DENDROTIK INC.	231,79
C2000359 UAP INC.	188,81
C2000360 VALERO ÉNERGIE INC.	3 051,02
C2000360 VALERO ÉNERGIE INC.	241,43
C2000361 LES MAGASINS KORVETTE LTEE	8,03
C2000362 PIECES DE BORNES-FONTAINES J.S.R. INC.	957,80
C2000363 EUROFINS ENVIRONEX	231,10
C2000363 EUROFINS ENVIRONEX	211,55
C2000364 LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	3 934,44
C2000365 CARRIERE STE-ROSE	4 197,79
C2000366 GROUPE ULTIMA INC.	38 326,00
C2000367 MAINTENANCE INDUSTRIELLE MOBILE	120,10
C2000368 ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	129,56
C2000369 RESEARCH & PRODUCTIVITY COUNCIL	316,25
C2000370 ANNULÉ	
C2000371 SECURI SPORT	1 623,40
C2000372 GYRO-TRAC CORPORATION	183,97
C2000373 SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	1 138,41
C2000374 FRÉDÉRIK LAPOINTE	103,48
C2000375 DATA2CLOUD.CA	88,36
C2000376 MAC CONSTRUCTION INC.	16 816,47
C2000377 LGC PRO LOGISTIQUE S.E.N.C.	28,69
C2000377 LGC PRO LOGISTIQUE S.E.N.C.	28,69
C2000378 RÉGIE INCENDIE SECTEUR EST DES ETCHEMINS	38 465,54
C2000379 GARDAWORLD SYSTÈME DE SÉCURITÉ	2 086,93
TOTAL	198 928,45 17 864,15
	181
SOLDE À PAYER	064,30
ENCAISSE	531 703,60

Sur une proposition de Jean-Guy Labbé,

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

## **5 - INSPECTEUR MUNICIPAL**

### **5.1 - Service incendie**

Le règlement d'emprunt visant à financer l'achat du nouveau camion incendie a été accepté par le ministre des Affaires municipales.

### **5.2 - Sécurité civile**

Toutes les municipalités ont adopté la résolution relative aux investissements en sécurité civile.

### **5.3 - Rang 10**

Après avoir analysé la situation, le conseil municipal convient de ne pas abaisser à 50 km/h, la limite de vitesse dans le rang 10-ouest.

**94-07-20**

### **5.4 - Travaux Centre Civique**

Il est proposé par Mario Chiasson,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE dans le but de faciliter la réalisation des travaux de confection d'une voie d'accès piétonnière et la réfection du stationnement du Centre civique, le conseil municipal de Sainte-Justine accepte qu'une section de trottoir soit enlevée entre la rue du Foyer et la limite "est" du stationnement du Centre civique.

ADOPTÉE

**95-07-20**

### **5.5 - Dérogation mineure / Marika Noël et Pascal Tanguay**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Marika Noël et Pascal Tanguay dans le but d'installer une haie de cèdre dans la cour avant à une hauteur de 2 mètres comparativement à la norme prescrite de 1 mètre prévue à l'article 10.3.1.2 du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément à la Loi le 17 juin 2020 ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Marika Noël et Pascal Tanguay dans le but d'installer une haie de cèdre dans la cour avant à une hauteur de 2 mètres comparativement à la norme prescrite de 1 mètre prévue à l'article 10.3.1.2 du règlement de zonage ;

QUE le conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs ;

QUE ledit conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

96-07-20

### 5.6 - Dérogation mineure / Claudia Boilard et Michel Audet

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Claudia Boilard et Michel Audet dans le but de construire un garage résidentiel à 2 mètres de la ligne de rue comparativement à la norme prescrite de 7 mètres prévue à l'article 6.3.3 du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément à la loi le 17 juin 2020 ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Claudia Boilard et Michel Audet dans le but de construire un garage résidentiel à 2 mètres de la ligne de rue comparativement à la norme prescrite de 7 mètres prévue à l'article 6.3.3 du règlement de zonage ;

QUE ledit conseil municipal accepte cette dérogation avec une restriction qui consiste à dégager la Municipalité de Sainte-Justine de toutes responsabilités advenant des bris occasionnés à ce garage lors des travaux de déneigement de la rue Gatien-Lapointe ;

QUE le conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs ;

QUE ledit conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

97-07-20

### 5.7 - Politique / égout pluvial

CONSIDÉRANT que la politique actuelle pour l'installation de tuyaux d'égout pluvial spécifie que le propriétaire du terrain concerné doit payer les tuyaux et le matériel de remblai et ce, peu importe la dimension du tuyau nécessaire à la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT que mis à part le nettoyage du fossé et la fourniture des regards qui sont à la charge de la Municipalité, tous les autres travaux sont actuellement sous la responsabilité du propriétaire concerné et ce, sans aucun contrôle de la part de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire modifier cette politique d'installation de tuyaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André Ferland,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte une nouvelle politique pour l'installation de tuyau d'égout pluvial et ce, de la façon suivante:

1- La Municipalité nettoie les fossés avant l'installation des tuyaux et fournit les regards. Elle paye les tuyaux et le matériel de remblai incluant la terre végétale et est responsable de la réalisation de l'ensemble des travaux à l'exception du gazon.

2- Avant la réalisation de ces travaux, le propriétaire concerné devra s'engager, par écrit, à rembourser une somme de 45\$ le pied linéaire qui est établi sur la base de l'achat de tuyaux d'un diamètre minimale de 15 pouces et du matériel de remblai nécessaire à la réalisation des travaux. Il est également responsable de l'installation du gazon en plaques ou de la semence du gazon.

ADOPTÉE

**98-07-20**

**5.8 - Égout pluvial / Boul. Lessard**

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'installation d'un ponceau sous la rue Rotobec près de Gyrotrac et ce, dans le but de corriger le problème d'égout pluvial dans ce secteur.

ADOPTÉE

**99-07-20**

**5.9 - Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Labbé,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Justine autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

ADOPTÉE

**100-07-20**

**5.10 - Lignage de rues**

Il est proposé par Mario Chiasson,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par Durand Marquage pour le lignage de rues et ce, pour la somme de 2 870.40\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**5.11 - Règlement sur la circulation des véhicules lourds**

L'adoption de ce règlement sera à l'étude lors de la prochaine réunion de la MRC des Etchemins.

**101-07-20**

**5.12 - Nomination inspecteur régional**

Considérant que le conseil municipal de Sainte-Justine est partie prenante de l'entente intermunicipales relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

Considérant qu'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les inspecteurs chargés de l'application de leurs réglementations;

Considérant que suite à l'engagement d'un inspecteur par la MRC, il y a lieu de procéder à sa nomination par le conseil municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité,

Que le conseil municipal de Sainte-Justine nomme monsieur Gabriel Gosselin, en plus de mesdames Annie Venables et Lise Buteau à titre d'officiers municipaux en bâtiments et en environnement ;

Que par cette nomination, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicables par la municipalité.

ADOPTÉE

**102-07-20**

#### **5.13 - Eau potable**

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Et résolu à l'unanimité,

QUE dans le cadre de la campagne visant à détecter la teneur de plomb dans l'eau potable, le conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'échantillonnage de 5 bâtiments tel que prévu à la réglementation provinciale.

ADOPTÉE

**103-07-20**

#### **5.14 - Travaux de pavage**

Il est proposé par André Ferland,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise des travaux de pavage supplémentaires qui seront réalisées sur l'avenue Lapointe et une portion de la rue Principale afin de rejoindre le pavage plus récent de la rue Principale.

ADOPTÉE

#### **5.15 - Circulation des VTT**

Le conseiller Mario Chiasson aimerait que de l'information soit réalisée dans le mot du maire et/ou sur la page Facebook de la municipalité afin d'inciter les conducteurs de VTT à réduire leur vitesse au volant de leur véhicule tout-terrain.

#### **5.16 - Éco-centre**

Les membres du conseil accepte la suggestion du conseiller André Ferland afin de prendre de l'information sur l'achat éventuel d'un "chipper" pour l'Éco-centre.

### **6 - QUESTIONS DIVERSES**

#### **6.1 - Oeuvre des loisirs**

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait au camp de jour, au tennis, à l'installation de caméras au

Centre sportif, à l'inauguration officiel du Dekhockey et à la reprise des activités du Dekhockey.

**104-07-20**

### **6.2 - Politique de soutien aux projets structurants**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine appui le projet « Travaux de restauration de la chapelle Sacré-Coeur" déposé par la Société du Patrimoine de Sainte-Justine" et autorise d'effectuer des travaux pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Sainte-Justine accepte de présenter le projet « Travaux de restauration de la chapelle Sacré-Coeur" déposé par la Société du Patrimoine de Sainte-Justine, au Comité technique de la ruralité dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2020-2021;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine réserve un montant de 4 350 \$ de son enveloppe budgétaire 2020-2021 de la Politique de soutien aux projets structurants 2020-2021 pour effectuer les travaux nécessaires à la réalisation du projet "Travaux de restauration de la Chapelle Sacré-Coeur" déposé par la Société du Patrimoine de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

### **6.3 - Campagne "Soyons malins, achetons Etchemins"**

Le conseil est informé des dispositions de la campagne "Soyons malins, achetons Etchemins" lancée par la MRC des Etchemins en collaboration avec Desjardins.

### **6.4 - MRC des Etchemins / Plan de relance**

Le conseil est également informé du cadre de gestion du plan de relance de la MRC des Etchemins.

### **6.5 - Traverse de quad / route des Églises**

Suite à l'étude de la zone de vitesse sur la route des Églises à l'intersection du rang 7, le conseil municipal est informé que les résultats de cette analyse ne justifient pas d'abaisser la limite de vitesse actuelle.

Le ministère des Transports poursuivra donc ses discussions avec le club Quad de la rivière Daaquam afin de trouver une solution dans ce dossier.

**105-07-20**

### **6.6 - Assurances collectives**

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,  
Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal de Sainte-Justine accepte le renouvellement de l'assurance collective tel que proposé par les Assurances Roger Brousseau avec la modification relative au remboursement des soins paramédicaux et autres frais à 80%.

ADOPTÉE

**106-07-20**

### **6.7 - Carte de crédit**

Il est proposé par Mario Chiasson,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Sainte-Justine délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;

Que la Municipalité de Sainte-Justine soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

Que la Municipalité de Sainte-Justine s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'Égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ce Cartes ;

Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant ;

Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE

### **6.8 - Covidart Québec**

Le conseil municipal est informé de l'appel de propositions relatives à la production d'oeuvres d'art urbaines de Covidart.

Le directeur général a également communiqué avec l'artiste Yann Farley à ce sujet.

## **7 - CORRESPONDANCE**

### **7.1 - FQM**

La correspondance de la FQM a été transférée aux membres du conseil municipal.

### **7.2 - Organisme de bassin versant Fleuve St-Jean**

Ce communiqué vis à informer le conseil que l'organisme du bassin versant du fleuve St-Jean a organisé 2 principales activités dans le cadre du mois de l'eau soient une cartographie participative sur la présence du maskinongé et de l'achigan à petite bouche ainsi que la participation à la mission 100 tonnes.

### **7.3 - ACEF Appalaches-Beauce-Etchemins**

L'organisme l'ACEF Appalaches-Beauce-Etchemins désire rappeler au conseil municipal qu'en tant qu'élu, il est possible d'améliorer la qualité de vie des locataires dans son milieu en adoptant des règlements en matière de salubrité.

Les municipalités peuvent donc adopter les règlements nécessaires pour agir

contre les propriétaires négligents pour garantir la santé et la sécurité de leurs habitants.

#### **7.4 - Mini-Scribe**

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ pour le mois de juillet est remis aux membres du conseil.

#### **7.5 - SADC Bellechasse-Etchemins**

L'assemblée générale annuelle de la SADC aura lieu par visioconférence le 6 juillet 2020 à 19h00.

**107-07-20**

#### **8 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h25.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

\_\_\_\_\_  
PRÉSIDENT